



**L'amélioration de l'accès aux programmes de formation
initiale en enseignement (FIE) à l'intention des candidates
et des candidats à l'enseignement de matières technologiques**

***Position de la Fédération des enseignantes et des enseignants
de l'Ontario (FEO) et de ses filiales***

Janvier 2026

L'amélioration de l'accès aux programmes de formation initiale en enseignement (FIE) à l'intention des candidates et des candidats à l'enseignement de matières technologiques

Position de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et de ses filiales

L'Ontario est actuellement confronté à un manque persistant de personnel enseignant qualifié en enseignement de matières technologiques. Les préoccupations dans ce domaine dans les écoles de la province ne datent pas d'hier. Dès les années 1990, le ministère de l'Éducation et les parties prenantes du secteur ont recherché des moyens innovants pour permettre aux personnes ayant une longue expérience professionnelle dans les métiers spécialisés d'accéder à des programmes de formation en enseignement afin qu'elles puissent obtenir, de manière pratique, mais aussi de façon fluide, les qualifications nécessaires pour enseigner.

Les tableaux ci-dessous présentent les domaines d'études technologiques qui constituent actuellement des matières enseignables et le nombre de candidates et de candidats à l'enseignement (CE) inscrits dans chacun d'eux dans les facultés d'éducation de l'Ontario au cours de l'année universitaire 2023-2024. Les données pour 2024-2025 ne sont pas encore disponibles. Le nombre total de CE pour toutes les matières et toutes les années de préparation n'était que de 365 dans les programmes en anglais et de seulement 25 dans le seul programme en français offert à l'Université d'Ottawa. Il convient de noter qu'avant 2022-2023, aucun programme n'était dispensé en français.

PROGRAMMES DE FIE DES TECHNOLOGIES DISPENSÉS EN ANGLAIS

ENSEIGNEMENT DES TECHNOLOGIES			
Nombre de CE des technologies pour chaque secteur	Formation initiale 1 ^{re} année	Formation initiale 2 ^e année	TOTAL
Technologie des communications	18	22	40
Technologie des systèmes informatiques	6	14	20
Technologie de la construction	40	32	72
Industries écologiques	5	2	7
Coiffure et esthétique	27	16	43
Soins de santé	12	18	30
Hôtellerie et tourisme	24	21	45
Technologie de la fabrication	21	15	36
Technologie du design	9	9	18
Technologie des transports	29	25	54
TOTAL : TECH	191	174	365

Source : Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2024

PROGRAMMES DE FORMATION EN ENSEIGNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT FRANCOPHONE			
TECHNOLOGIE			
	Formation initiale 1 ^{re} année	Formation initiale 2 ^e année	TOTAL
Technologie des communications	0	0	0
Technologie des systèmes informatiques	6	4	10
Technologie de la construction	1	1	2
Industries écologiques	0	0	0
Coiffure et esthétique	0	0	0
Soins de santé	2	0	2
Hôtellerie et tourisme	1	0	1
Technologie de la fabrication	0	1	1
Technologie du design	4	0	4
Technologie des transports	4	1	5
TOTAL : TECH	18	7	25

Source : Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 2024

Rôle essentiel de l'expertise spécifique à un domaine

Les enseignantes et les enseignants en technologie sont des personnes hautement qualifiées qui doivent connaître leur domaine d'expertise de manière approfondie et posséder une expérience dans ce domaine, sans quoi elles ne seraient tout simplement pas en mesure de transmettre leurs connaissances aux élèves.

Le Règlement 298 stipule clairement que seules les personnes possédant les qualifications requises en matière d'éducation technologique peuvent être affectées à l'enseignement technologique. Le règlement interdit explicitement que des personnes ne possédant pas les qualifications spécialisées soient affectées par consentement mutuel. Cette restriction est en vigueur depuis des décennies et tient compte du caractère spécialisé des matières qui constituent la base des cours d'enseignement technologique dispensés dans nos écoles. De plus, étant donné les risques accrus pour la santé et la sécurité des élèves inscrits à des cours ou programmes d'enseignement technologique, qui dépassent ceux des cours ou programmes d'enseignement général, il est d'autant plus important de limiter l'accès aux qualifications d'enseignement aux seuls spécialistes dans leur domaine.



Ainsi, les conditions d'admission actuelles aux programmes de FIE des technologies en Ontario exigent une combinaison d'expérience professionnelle et d'études postsecondaires, qui doivent totaliser au moins cinq ans.

En 2023, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO) a tenu une consultation auprès d'organisations concernées au sujet des changements potentiels à ces exigences. Plus précisément, l'OEEO a demandé à ces parties prenantes d'examiner la possibilité et l'impact potentiel de réduire la certification combinant cinq années d'expérience professionnelle et d'études postsecondaires à trois années d'expérience professionnelle et d'études postsecondaires. Dans sa réponse, la FEO a conclu qu'il serait néfaste de réduire les exigences en matière de certification du personnel enseignant en technologie, tant du point de vue de l'expertise que de la santé et de la sécurité. Comme les élèves de l'Ontario peuvent désormais quitter l'école secondaire après la 10^e année pour suivre un apprentissage, il leur serait possible d'acquérir trois années d'expérience dès l'âge de 19 ans.

En février 2024, le ministère de l'Éducation a demandé aux parties prenantes de donner leur avis sur les modifications réglementaires proposées, lesquelles permettraient aux enseignantes et aux enseignants ne possédant pas de qualifications en technologie (c'est-à-dire généralistes) d'être affectés à l'enseignement des nouveaux cours de technologie et de métiers spécialisés devant être introduits en septembre 2024 (TAS10 et TAS20). La FEO a déclaré et maintient toujours sa ferme opposition à l'affectation de généralistes pour dispenser les cours TAS10 et TAS20.

Comme il serait imprudent de réduire les prérequis en matière d'expertise spécialisée pour les enseignantes et les enseignants en technologie, cela nous amène à nous demander si des changements aux programmes de FIE seraient envisageables.

Modèles actuels de prestation des programmes de FIE des technologies

En raison du besoin en équipement spécialisé, la formation du personnel enseignant en technologie est une démarche particulièrement coûteuse à envisager et à mettre en œuvre pour les facultés d'éducation.

Comme c'est le cas pour tous les programmes de FIE offerts en Ontario, la préparation aux programmes d'éducation technologique comprend quatre semestres d'études dans une faculté d'éducation agréée. Cependant, le plus souvent, les programmes de FIE des technologies dans la province sont dispensés sur plusieurs semestres, soit quatre semestres offerts en parallèle à l'enseignement.

Le mode de formation sur plusieurs semestres signifie généralement que les CE commencent le programme en suivant les cours obligatoires sur les fondements de l'éducation et les méthodes pédagogiques, puis intègrent immédiatement une école. Les deux premières semaines de ce stage sont considérées comme une formation pratique, après quoi un certificat transitoire est délivré au CE, qui est alors considéré comme qualifié pour enseigner dès qu'elle ou il a terminé le programme de formation initiale.

Comme mentionné précédemment dans le présent document, le modèle de programme à plusieurs semestres a été introduit en Ontario il y a plusieurs décennies afin de permettre aux personnes œuvrant dans des métiers spécialisés d'exercer leur profession tout en poursuivant leur formation pédagogique. Dans la mesure où nombre d'enseignantes et d'enseignants en technologie se tournent vers l'enseignement comme deuxième profession, il est souhaitable que ces personnes ne soient pas forcées de renoncer à leur salaire pour suivre une formation pédagogique.

À l'heure actuelle, les universités suivantes proposent la FIE des technologies sur plusieurs semestres : Brock, Queen's, Lakehead, Ottawa (en français) et Windsor. Il serait dans l'intérêt du gouvernement de l'Ontario d'inciter davantage de facultés d'éducation à proposer cette formation sur plusieurs semestres.

Avant que la durée des programmes de FIE soit doublée en 2017, plusieurs universités proposaient des programmes de huit mois (deux semestres) consécutifs. Après que la durée du programme eu doublé et soit passée à quatre semestres, l'intérêt pour les programmes technologiques consécutifs a chuté de façon spectaculaire, et plusieurs facultés d'éducation ont fermé leurs établissements de formation en technologie. Il importe de noter que l'Université Western, qui proposait le plus grand programme de FIE des technologies, a cessé d'offrir cette option. L'Université de Toronto a également cessé d'offrir son diplôme en enseignement des technologies. Aujourd'hui, seules les universités suivantes offrent un programme consécutif de FIE des technologies : Brock, Queen's et York.

La FEO soutient depuis longtemps qu'une année (10 à 12 mois) devrait suffire pour dispenser les programmes de FIE en Ontario et qu'un délai plus court pour la prestation des programmes contribuerait grandement à combler les pénuries dans les domaines clés. Cette considération est particulièrement pertinente pour la préparation du personnel enseignant en technologie.

Les écarts salariaux, un facteur dissuasif

Les spécialistes qualifiés, en charpenterie, en électricité et dans d'autres métiers du bâtiment par exemple, peuvent prétendre à des salaires bien plus élevés que ceux du personnel enseignant, en particulier si l'on compare leur capacité de gain à celle des enseignantes et des enseignants en début de carrière. Sur le plan pratique, cette différence de rémunération décourage les candidates et les candidats qui pourraient autrement envisager une carrière dans l'enseignement.

Mesures visant à augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés dans l'enseignement des technologies

La FEO partage les préoccupations exprimées par d'autres parties prenantes du secteur de l'éducation concernant la pénurie actuelle de personnel enseignant en technologie dans nos écoles. Vous trouverez ci-dessous nos recommandations qui pourraient mener à plusieurs solutions concrètes à ce problème.

1. Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCUERS) devrait augmenter le financement ciblé accordé aux facultés d'éducation afin que davantage d'établissements, en particulier ceux qui desservent les communautés francophones et nordiques, puissent offrir de manière durable des programmes d'enseignement technologique sur plusieurs semestres.
2. Le ministère de l'Éducation, en partenariat avec l'OEEO, devrait permettre de suivre les programmes d'enseignement technologique sur une période de 10 à 12 mois, tout en maintenant la rigueur des programmes, les normes de sécurité et la qualité des stages pratiques.
3. La FEO devrait encourager les personnes participant aux négociations collectives à reconnaître l'expérience professionnelle pertinente pour le classement dans la grille salariale, dans le but d'assurer la cohérence entre tous les conseils scolaires de l'Ontario.
4. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs des ministères suivants : le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC), le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) et le MCUERS, devrait inciter les gens de métiers à suivre une formation en enseignement en réduisant les frais de scolarité grâce à un programme de subventions.

5. Le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs des ministères suivants : le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC), le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC), le MCUERS et le ministère de l'Éducation, devrait mener une campagne de recrutement visant à encourager les gens de métiers spécialisés à envisager une carrière dans l'enseignement, en fournissant des informations explicites sur les voies d'accès à la formation professionnelle en Ontario.

En règle générale, l'expérience professionnelle antérieure dans les métiers n'est pas reconnue comme expérience prise en compte par le conseil scolaire qui recrute quand vient le temps de déterminer le salaire dans l'enseignement. Un petit nombre de conseils scolaires reconnaissent l'expérience professionnelle antérieure, mais ce n'est pas la règle dans toute la province. Récemment, le ministère de l'Éducation et l'Ordre des enseignantes et des enseignants ont entrepris des démarches pour permettre aux enseignantes et enseignants en technologie qui ne détiennent pas de diplôme d'études postsecondaires d'accéder au Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD), leur permettant ainsi d'accéder à des postes administratifs au sein du système scolaire. Bien qu'il s'agisse d'une mesure importante, ce changement ne résout pas le problème suivant : en début de carrière, les enseignantes et les enseignants en technologie perçoivent un salaire nettement inférieur à celui ayant cours dans leur métier. Si nous souhaitons attirer davantage de gens de métiers vers la profession enseignante, il faut tenir compte de cette réalité.